

COMMUNE DE HADOL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 avril 2017

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 19

Présents : 15 Votants : 18

Date de la convocation : 27/03/2017

Présents : COLIN R, COURTOIS-PAULUS A, HACH S, BONNAVENTURE C, GEORGE M, GEORGEL, CARITEAU J-P, COLIN A, COUTINHO V, MANGEOL S, MATHIEU M, MOUGEL D, RICHARD P-A, VAUTRIN-ROLLOT A et SERVVRANCKX A.

Madame Virginie COUTINHO a été nommée secrétaire.

Absents excusés : Emilie MAILLARD a donné pouvoir à Sébastien HACH
Emmanuel VUILLEMIN a donné pouvoir à Roger COLIN
Myriam THIEBAUT a donné pouvoir à Anne COURTOIS-PAULUS
Valérie AUBERTIN

Le jeudi 6 avril 2017 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Hadol sous la Présidence de Monsieur Roger COLIN, Maire.

Après avoir validé le compte-rendu de la séance du 2 mars 2017,
Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire,

Considérant que l'adhésion à la CAE (Communauté d'Agglomération d'Epinal) se traduit par un accroissement des taux communautaires,

Considérant les attributions de compensation versées par la CAE,

Considérant la volonté de ne pas augmenter la pression fiscale locale,

* **FIXE**, à l'unanimité, **les taux de fiscalité locale, pour 2017**, ainsi qu'il suit :

Taxe Foncière Propriété Bâtie : 7,28 % (9,02 % en 2016)

Taxe Foncière Propriété Non Bâtie : 17,92 % (19,15 % en 2016)

Taxe d'Habitation : 7,65 % (19,97 % en 2016)

Entendu la lecture des prévisions pour chacune des lignes budgétaires,

* **VOTE les Budgets 2017** ainsi qu'il suit :

Le budget annexe **Forêt** (unanimité) qui s'équilibre

à 164 501,79 € en section d'Investissement

et à 538 264,71 € en section de Fonctionnement

Le budget **Principal** (unanimité) qui s'équilibre

à 1 464 122,98 € en section d'Investissement

et à 2 273 078,98€ en section de Fonctionnement

* **PREND acte**, à l'unanimité, **des participations** suivantes :

- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny : 5 758,67 €

- Syndicat Mixte d'Informatisation Communale : 1 310,00 €

- S.D.I.S : 57 637,00 €

* **DECIDE la prise en charge**, par la commune, **des frais de formation BAFA** pour un agent en contrat CUI, intervenant auprès des NAP, dans le cadre de la professionnalisation du personnel,

Compte tenu de l'évolution de l'indice brut terminal de la Fonction Publique au 1^{er} janvier 2017,

* **MAINTIENT**, à effet du 1^{er} janvier 2017, **l'indemnité du Maire à 43 % et l'indemnité de chaque Adjoint à 16,5 %** du montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de la Fonction Publique,

* **SOLLICITE**, à l'unanimité, des subventions au titre du **FSIL** (Fonds de l'Etat de Soutien à l'Investissement Public Local) pour les dossiers suivants :

- Accessibilité du Foyer Hadolais et de l'étage de la Mairie
- Contrôle de l'air - Groupe scolaire
- Mise aux normes des alarmes incendie (Mairie et anciennes salles de catéchisme)
- Remplacement de l'éclairage de la salle polyvalente (économie d'énergie)

Auprès du **Conseil Départemental des Vosges** pour les dossiers suivants :

- Réfection des courts de tennis (suggestion de M. Cariteau : réfléchir à la création d'un mur d'entraînement)
- Réfection de la toiture de l'église

Au titre de la **DETR**

- Pôle de santé

* **FIXE à 6** le nombre de conseillers au sein du Conseil d'Administration du CCAS (au lieu de 5 précédemment), **et élit Madame Monique Mathieu** nouveau membre du CA du CCAS,

* **PROCEDE** à la désignation du représentant du Conseil Municipal et de son suppléant appelés à siéger au sein de la **C.L.E.T.C de la CAE**,

Est déclaré élu **membre titulaire** : Monsieur Roger COLIN

Est déclaré élu **membre suppléant** : Madame Corine BONNAVENTURE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Dans le cadre de la transition énergétique, la Communauté d'Agglomération d'Epinal a mis en place un accompagnement à la rénovation des logements par le biais de 2 programmes d'aides « Habiter Mieux » et « Rénover Mieux ».

De la documentation est à disposition en mairie et une réunion publique d'information va se dérouler prochainement.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22h30.

Fait à Hadol, le 14 avril 2017

Le Maire,

Roger COLIN

La secrétaire de séance,

Virginie COUTINHO